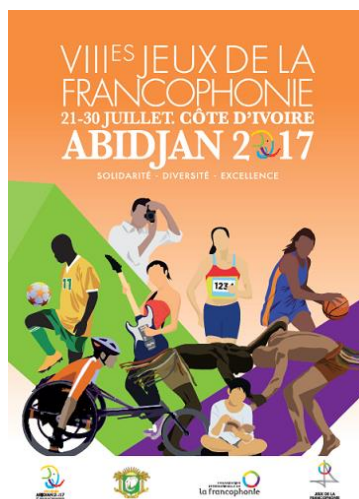


VIII^{es} Jeux de la Francophonie Informations pratiques



Quand la jeunesse, le sport et les arts se retrouvent sur une même scène et témoignent de la solidarité francophone, cela donne « les Jeux de la Francophonie », une formidable rencontre entre jeunes artistes athlètes et créateurs venus du monde entier.

Le Grand-Duché de Luxembourg participe aux prochains Jeux de la Francophonie, qui se tiendront à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 21 au 30 juillet 2017 (départ de Luxembourg probablement le 20 juillet 2017 – retour le 31 juillet 2017). Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge.

Courte description

Ces Jeux regroupent tous les 4 ans près de 4.000 jeunes talents issus de 80 Etats et gouvernements de la Francophonie.

Cette manifestation à la fois festive, jeune, populaire mais également de haut niveau sportif et artistique comprend des concours culturels, des compétitions sportives, des concours « activités de développement », des cérémonies et des animations périphériques.

Organisés en alternance dans un pays du Sud et un pays du Nord, ils sont l'expression concrète de la solidarité et de la coopération, principes fondateurs de la Francophonie.

La VIII^e édition est placée sous le signe des valeurs de Solidarité, de Diversité et d'Excellence et ses grandes orientations reposeront sur :

- un événementiel s'adressant tout particulièrement à la Jeunesse ;
- un événementiel intégré à un projet de développement et destiné à renforcer la cohésion nationale pour le pays hôte ;
- une recherche de partenariat durable ;
- une forte promotion et médiatisation internationale et nationale ;
- un esprit festif et populaire

- un événementiel moderne et écologique ;
- une grande promotion de la langue française et de la diversité culturelle.

Les disciplines

Les VIII^{es} Jeux de la Francophonie comprennent 7 concours culturels officiels.

- **Arts de la rue**
 - Hip-hop (danse) (h/f, 18-35 ans)
 - Marionnettes géantes (h/f, 18-35 ans)
 - Jonglerie avec ballon (freestyle ball) (h/f, 18-35 ans)
- **Arts visuels**
 - Peinture (h/f, 18-35 ans)
 - Sculpture-Installation (h/f, 18-35 ans)
- **Chanson (h/f, 18-35 ans)**
- **Contes et conteurs (h/f, 18-35 ans)**
- **Danse de création (h/f, 18-35 ans)**
- **Littérature (nouvelle) (h/f, 18-35 ans)**
- **Photographie (h/f, 18-35 ans)**

Les sites des concours culturels

Pour les Jeux, les sites seront aménagés et dotés en matériels et équipements techniques adéquats. Des fiches techniques des lieux / scènes devraient nous parvenir en temps utile.

Le Palais de la Culture (à 13 minutes du village des Jeux) :

- Conte (salle N. Porquet)
- Danse de création (salle K. Eboucle)
- Chanson (salle F. Lougah) et Salle Anoumabo (à l'extérieur) pour la finale

Canal aux Bois (à 9 minutes du village au Jeux)

- Jonglerie
- Hip Hop
- Marionnettes géantes

Bibliothèque nationale - Musée des civilisations (à 10 minutes du village des Jeux)

- Littérature (bibliothèque)
- Peinture
- Sculpture
- Photographie (bibliothèque)

Les sites pour se préparer aux concours

- Répétition chants CNAC – Café Théâtre (à 14 minutes du village des Jeux)
- Danse INSAAC (à 6 minutes du village des Jeux)

Les compétitions sportives

1. Athlétisme
2. Basket-ball
3. Football
4. Handisports athlétisme
5. Judo
6. Lutte africaine et la Lutte libre
7. Tennis de table
8. Cyclisme sur route en animation

Les concours de création

1. Création écologique h/f de 18-35 ans
2. Création numérique h/f de 18-35 ans

Les sites des activités de développement

Institut Français

Création numérique

Création écologique



Fâro, la mascotte des Jeux

La République de Côte d'Ivoire

Population : 23 millions d'habitants, dont 36% ont entre 15 et 34 ans.

Capitale politique : Yamoussoukro

Capitale économique (7 millions d'habitants) Abidjan

Monnaie : Franc CFA

Langue officielle : français

Hébergement au village des Jeux

Les artistes et sportifs logeront au village des Jeux, qui se trouve dans la Cité universitaire Félix Houphouët Boigny. A chaque délégation sera attribué un bâtiment et chaque chambre sera équipée de 2 lits.

Il est prévu d'aménager un espace numérique (Internet) à haut débit sur le site du village des Jeux.

Pas de climatisation dans les chambres.

Restauration

La restauration est assurée sur le site du village des Jeux (cantine de l'université).

Une alimentation adaptée aux sportifs est prévue.

Les repas se composeront de produits locaux et internationaux.

Des points d'approvisionnement en eau (propre) sont prévus.

Navettes

Il est prévu que des navettes parcourent les différents sites de compétition / concours. La cadence de départ à partir du village des Jeux serait de 5 minutes.

Sécurité

Les crimes et délits demeurent à un niveau raisonnable par rapport à beaucoup d'autres grandes capitales. Ceci peut conduire parfois à des comportements négligents, qui augmentent considérablement le risque d'agressions ou les conséquences de celles-ci.

Les agressions sont principalement orientées contre les biens.

- Dans la rue, éviter de porter des bijoux, de se promener avec une pochette-ceinture visible, qui attirent l'attention.
- Être particulièrement vigilant(e) en quittant un maquis, un restaurant, une banque ou un distributeur de billets.
- Ne pas se rendre seul(e) dans certains quartiers populaires d'Abidjan (Adjamé, Yopougon, Abobo) et les éviter totalement après la nuit.

Les consignes élémentaires de vigilance et de prudence doivent être respectées.

Visa d'entrée en Côte d'Ivoire

Le passeport et le visa biométrique sont obligatoires pour entrer en Côte d'Ivoire. Validité de six mois.

Les autorités ivoiriennes prévoient des formalités d'entrée et de séjour allégées pour les participants aux Jeux de la Francophonie. Des précisions à ce sujet devraient nous parvenir en temps utile.

Il est vivement conseillé de se doter de photocopies des pièces d'identité et des passeports.



Santé

Avant le départ : Contacter le service des maladies infectieuses / Travel Clinic du Centre Hospitalier de Luxembourg au moins 3 semaines avant le départ !

Le vaccin contre la **fièvre jaune** est obligatoire pour entrer et séjourner dans le pays. Un contrôle du carnet de vaccination est effectué à l'arrivée en Côte d'Ivoire.

Il est conseillé d'être aussi vacciné contre le **tétanos, la poliomyélite, la diphtérie, la fièvre typhoïde, l'hépatite A et B, et contre les infections invasives méningococciques.**

Paludisme

La Côte d'Ivoire est classifiée zone 3 pour le risque de paludisme. Avant le départ, il convient de prendre conseil auprès d'un médecin ou du centre de vaccination maladies tropicales.

Un traitement prophylactique préventif est recommandé pour les courts séjours en Côte d'Ivoire.

Dans tous les cas, pendant votre séjour en Côte d'Ivoire des protections individuelles contre les piqûres de moustiques sont fortement recommandées (répulsifs, diffuseurs, moustiquaires,...).

VIH-Sida

Selon l'OMS, le taux de prévalence VIH-Sida est supérieur à 10% au sein de la population adulte. Lors d'une exposition à risque, consulter un médecin dans les 48H.

Hygiène alimentaire

Les recommandations générales d'hygiène lors des voyages dans les pays en développement, qui visent à se protéger des infections microbiennes, sont préconisées. :

- éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes, les laitages, les œufs et leurs produits dérivés non cuits ;
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou une solution hydro alcoolique.

La couverture sanitaire sur tous les sites – accueil, entraînement, compétition et d'hébergement – sera assurée par l'organisateur des Jeux.

Us et coutumes

Il est conseillé d'éviter de photographier un site ou une personne sans son autorisation. Eviter, de même, de photographier un marché, une foule ou des bâtiments officiels.

Législation locale concernant la drogue

Le trafic de drogue est sévèrement réprimé : de 5 à 20 ans d'emprisonnement. La détention et la consommation de drogues sont strictement interdites et passibles d'une peine de 3 mois à 5 ans d'emprisonnement assortie d'une amende. La législation est appliquée avec la plus grande sévérité par les magistrats ivoiriens.